



Montceaux-Lès-Meaux
Village de caractère et d'histoire

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 Novembre 2015

PRÉSENTS: M. BELIN, M. CIELECKI, Mme ROLLAND
Mmes DOYON, LELIEVRE, THIOURT
Mrs GUILLON, LEHOUGRE, ALBORS, LEJEUNE, PEPERMANS, SIMON,

Absents excusés : M. DEGRAEVE

Absent excusé représenté : Mme LOVERA qui a donné pouvoir à Mme LELIEVRE ET Mme PEPERMANS
qui a donné pouvoir à M. PEPERMANS

Secrétaire de séance : M. ALBORS

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1) Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du SDESM pour l'éclairage public. Le projet serait d'équiper toute la commune d'ampoule LED. Ce type d'éclairage permet de moins consommer et de programmer une faible intensité la nuit. Les conseillers présents sont d'accord à l'unanimité, la demande de subvention sera déposée au SDESM courant décembre.
- 2) M. Cielecki intervient concernant le véhicule électrique de la commune. En effet, bien que revendable, ce véhicule nécessite de nombreux frais notamment pour la batterie qui est d'origine. Ainsi, il est décidé de se séparer du véhicule pour la destruction.
- 3) Le 22 Octobre, nous avons rencontré Mme Briand du département. Elle a pu se rendre compte des difficultés rencontrés par les collégiens et lycéens de la commune dans leurs déplacements. Une place de covoiturage va être aménagée sur la partie engazonnée au niveau de la place de la mairie. Le département va s'occuper de l'entretien de cet emplacement avec notamment la pose d'un panneau et la diffusion sur les médias de ce nouveau moyen de locomotion. Vous pouvez dès maintenant retrouver sur le site internet de la commune les personnes qui proposent différents déplacements. L'autorisation de signer une convention pour le covoiturage entre la commune de Montceaux-Les-Meaux et le Département est approuvée à l'unanimité.
- 4) Il est également présenté au conseil le projet du schéma départemental de coopération intercommunale. L'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) codifié à l'article L.5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans chaque département, il est établi un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins 15 000 habitants sauf adaptation en fonction de critères essentiellement géographiques, ainsi que la suppression des enclaves et des discontinuités

territoriales. M. Préfet de Seine et Marne a déjà présenté le 13 octobre dernier à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le projet de schéma départemental qui privilégie la fusion d'EPCI déjà constitués.

S'agissant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux, il est proposé dans le cadre du SDCI, de former un nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de communes des Monts de la Goële regroupant les communes de Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Saint-Soupplets, et Monthyon (5 326 habitants) avec la CAPM. A noter également que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit un démantèlement de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France avec d'une part le rattachement de 17 communes à deux communautés d'agglomération du Val d'Oise dans le cadre du SRCI et d'autre part le maintien du périmètre des 20 communes restantes. Dans ce contexte, chaque commune doit émettre un avis. Les membres du conseil Municipal émettent à l'unanimité un avis défavorable sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale

- 5) Il est prévu de dissoudre le CCAS. Ainsi il faut revoir la répartition du produit des concessions du cimetière qui est actuellement réparti à raison de 2/3 à la commune et 1/3 au CCAS.
Accepté à l'unanimité.
- 6) Les fossés ont été réalisés sur la RD19 et la barrière à l'orée du bois a bien été posée. Ces dispositifs ont été installés dans le but de lutter contre la prostitution et les dépôts sauvages en évitant aux automobilistes de se garer sur les bas cotés. Monsieur le Maire tient à remercier les services et les personnes qui ont contribué à ce projet : M. Moutier de l'ONF, Mme Bulot conseillère départementale et M Gnadon de la DDT de Villenoy.
En avril, un huissier est également intervenu pour constater les herbes et branchages qui dépassent de la propriété de M. Mulot. En effet, cette négligence d'entretien est devenue dangereux pour les piétons (le trottoir ayant disparu) mais également pour les automobilistes avec des branches qui arrivent sur la route. Une entreprise va intervenir début décembre et la facture de l'huissier et de l'élagage sera envoyée à M. Mulot.
- 7) Suite à notre rencontre avec Monsieur le Percepteur, ce dernier nous a expliqué que, compte tenu de la petite taille de notre commune, nous pouvions dissoudre le CCAS. Il faut uniquement prévoir une ligne sur le budget communal pour les actions sociales et cela représentera une simplification budgétaire.
Accepté à l'unanimité.
- 8) La CAPM propose, dans le cadre de la prochaine fête de l'eau sur la Marne le 18 juin 2016, un projet nommé « Radeau Folie ». Ces derniers demandent à chaque commune leur souhait de participer ou non à cet évènement en construisant un radeau. Attention cet évènement est une course sur l'eau, ainsi seules les personnes majeures peuvent participer.
- 9) M. Guillon expose un bilan de la Monticelloise – 2^{ème} édition, qui a eu lieu le dimanche 8 novembre 2015. Ce fut un véritable succès. En 2014, on décomptait 86 participants contre 200 participants cette année. De nombreux enfants étaient également présents. Il n'y a eu que de bons retours notamment avec les partenaires. Il est noté de voir l'année prochaine à faire entrer cet évènement sur le calendrier des manifestations de la CAPM.
- 10) Mme Lelièvre annonce au conseil avoir participé, avec Mme Limosin, à une formation dense et riche concernant la gestion des cimetières. Elle note quelques points d'améliorations et d'innovation à apporter.

- 11) Un nouveau règlement du cimetière va être établi courant janvier 2016.
- 12) M. Lejeune annonce, au conseil municipal, la poursuite des plantations derrière le cimetière. Il y a encore quelques souches à retirer. Au printemps 2016, de la pelouse sera installée. Pour cela M. Lejeune demande au conseil l'autorisation de solliciter une subvention. Accepté à l'unanimité.
- 13) Mme Rolland expose un bilan suite au dernier conseil d'école. Il est à noter que tous les parents sont contents des aménagements effectués dans l'école. Ils sont également ravis du professeur de musique qui intervient dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires). Un nouveau règlement intérieur de l'école a été envoyé aux parents pour préciser que les enfants issus des classes de maternelle ne sont pas autorisés à monter à l'étage. Des travaux restent néanmoins à réaliser tels que les toilettes situées au rez-de-chaussée.
- 14) Cette année, un spectacle va être proposé aux enfants de l'école dans le cadre de l'arbre de Noël. Ce spectacle, qui sera axés autour du handicap, correspond au projet d'école. Une partie du spectacle sera pris en charge par l'association Les Chatons. Toute personne du village pourra également assister à cette représentation, le 14 décembre 2015, sur inscription en mairie.
- 15) Pour plus de propreté, les trottoirs de la rue des Ormeaux vont être gravillonnés suite à une subvention d'un montant de 705€. Des bordures ont été posées également le long du talus rue de la Fourcière, ainsi que des plantations.
- 16) Un radar pédagogique va être installé rue de Lizy subventionné par les amendes de police à 100%. Plusieurs devis ont été demandés. Une assurance va être également contractée contre les dégradations et le vol. Installation prévue : janvier 2016.
- 17) De nombreuses personnes constatent une grande vitesse de la part des automobilistes dans le village. Ainsi il est proposé de limiter la vitesse dans certaines rues du village à 30 km/h (proximité place du jeu d'Arc et rue de Lizy).
Pour : 7
Contre : 4
Abstention : 3
- 18) M Doyon annonce que, pour le repas de Noël, ce sera le restaurateur Jean-Pierre Castaings du Château Marysien qui s'occupera du repas.
- 19) M Simon explique que, chaque année, une indemnité de conseil est allouée au Comptable du Trésor. Il demande au conseil municipal l'autorisation de verser cette indemnité pour l'année 2015 qui s'élève à 327.60€. Accepté à l'unanimité.
- 20) Mme Lelièvre expose l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre 2015. RDV à 10h30 place de la mairie. Après avoir rendu un hommage aux monuments aux morts et au cimetière, un verre de l'amitié sera servi dans la salle Belle Gabrielle.
- 21) Bilan de la soirée Beaujolais organisée par l'association Les Chatons. Il est a noté une faible participation des parents d'élèves de l'école du village.

- 22) Le journal Parlons Zen sortira une nouvelle édition en décembre.
- 23) Le Conseil Municipal des Jeunes organise une Bourse aux Jouets le 6 décembre de 9h à 17h dans la salle Belle Gabrielle. Des affiches ont été disposées dans les villages voisins et des annonces ont été faites sur les journaux et radio locaux.
- 24) Cette année, le conseil municipal des jeunes a été convié à Meaux pour le passage de la flamme sacrée en hommage aux victimes de la 1^{ère} guerre mondiale (flamme qui part de l'Arc de Triomphe jusqu'à Verdun). Ils ont pu ainsi assister à cette cérémonie avec des poilus et allumer leur photophore pour ramener cette flamme sacrée à Montceaux-Lès-Meaux.
- 25) Elections régionales : un tableau des présences est établi pour la permanence du bureau de vote.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h04